

Compte-rendu du conseil d'école du RPI Beaulieu-Têche vendredi 16 mars 2018

Etaient présents :

- équipe enseignante : Cathy Guichard, Fabienne Girard, Emmanuelle Agnès et Michel Cogne.
- élus de Têche : Denis Falque (maire), David Jobin (conseiller municipal chargé des affaires scolaires).
- élus de Beaulieu : Jean Cartier (maire), Annie Bérèche, Marie-Agnès Laurent (adjointes), Géraldine Chaloin et Hélène Mandier (conseillères municipales).
- représentants des parents d'élèves : Céline Ayoun-Fischer, Amélie Desroches, Cécile Tournoud, Virginie Duclos.
- délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) : Marie-France Argoud, Ghislaine Trouilloud.

Etait excusée :

- Mme Zaglil, Inspectrice de l'Éducation nationale

Préambule :

Il est rappelé que lors d'un conseil d'école, toutes les questions relatives à l'école seront abordées. Quant aux questions d'ordre pédagogique, celles-ci seront traitées directement avec l'enseignant concerné.

1/ Les projets :

-réalisés :

-sorties cinéma de Noël (financées par l'APEBT) :

-Pour Beaulieu : « Le Noël des Moomies »

-Pour Têche : « Un conte peut en cacher un autre » (adaptation du livre de Roald Dahl)

-goûter de Noël, avec visite du Père-Noël et cadeaux pour les classes. Offert par les mairies.

-École de Beaulieu : projet autour des 4 éléments. Travail en classe, expériences, arts visuels, musique...

- l'air, cinéma « Du vent dans les roseaux »(financé par l'APEBT)

- l'eau, en cours

-intervention de 2 dentistes dans le cadre de la campagne de prévention bucco-dentaire financée par le Conseil Départemental, le 29 janvier de la grande section au CM2. Information et contrôle.

-École de Têche : 8 séances menées par un maître d'arme (professeure d'escrime) pour les 2 classes. Financement : APEBT.

-en cours ou à venir :

- les 4 éléments : - l'eau, sortie à l'aquarium de Lyon, 3 avril (Financement APEBT)
- la terre, le feu.

-Carnaval, reporté au jeudi 5 avril à cause de la météo. Participation de l'école de Têche qui descendra à pied à Beaulieu. En lien avec les 4 éléments (fabrication de chapeaux en classe et du bonhomme carnaval aux TAP).

-Exercice incendie, à la fin du mois de mars, le même jour pour les deux écoles.

-Vélo citoyen, CM. Les entraînements vont reprendre après les vacances de Pâques. Les deux journées (accueillir une classe puis se rendre à vélo à la rencontre d'une autre classe) se dérouleront début juin.

-18 mai, rencontre avec les musiciens de « Quand je serai petit », à l'école de Têche pour les deux classes puis le soir, concert au Diapason, auquel les enfants sont invités (participation de l'APEBT).

-2 concours de mathématiques, CM : Eurékamath, concours collectif, en cours / Pangéa, concours individuel, fait mardi 13 mars, résultats début avril.

-Dictée intergénérationnelle, CM avec Les Amis du Vézy de Beaulieu.

-Tennis de table en fin d'année (de mai à juillet) pour les élèves de Têche. A finaliser avec les entraîneurs du club de tennis de table de Têche. 8 séances, 25 €/h, financement à voir avec l'APEBT.

-Cycle danse, avec Hélène Petit de la Compagnie 158. 8 séances d'une heure pour chaque classe de Beaulieu, les mardis et jeudis du mois de juin. Objectif : faire découvrir la danse aux enfants, prendre plaisir à danser. Pas de spectacle. Financé par l'APEBT.

-Sorties de fin d'année, à finaliser.

Pour l'année prochaine, les mairies souhaitent associer les élèves des écoles au centenaire du 11 novembre. Les enseignants accueillent favorablement le projet qui sera mis en place dès la rentrée de septembre.

2/ Le projet d'école :

L'équipe enseignante de Beaulieu-Têche a travaillé sur le nouveau projet d'école pour la période de 2017 à 2020, en lien avec l'ancien projet d'école.

4 axes définissent le projet :

•*Amélioration des compétences au regard du socle commun* : Enrichir le vocabulaire.

•*Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducatif de santé)* : Apprendre à porter secours, permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente dans le domaine de la musique, faire acquérir aux élèves des bonnes habitudes d'hygiène de vie. Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière.

•*Réponse aux exigences d'une école inclusive. Élèves à besoin particuliers* : Garantie de l'accessibilité pour tous.

•*Vie scolaire (relation avec les familles, communication, partenariat)* : Amélioration du partenariat école-périscolaire. Élaboration et respect des règles communes.

3/ Les rythmes scolaires :

Le RPI a demandé le retour à la semaine de 4 jours. Cette demande est en attente de la réponse de la DASEN, courant avril.

4/ Travaux réalisés ou à prévoir

Remise en état des alarmes incendie à l'école de Têche.

5/ Questions des parents d 'élèves

I.Semaine à 4 jours :

- *Si les 4 jours sont validés, quelle serait la latitude des écoles pour prolonger l'étude surveillée. Cette dernière étant appréciée des enfants car en petit groupe, ils peuvent réviser, mieux appréhender certains exercices ce qui est bénéfique pour eux.*

Transport à la fin de l'étude et financement à étudier (le coût pour les familles serait plus important que cette année). Un sondage sera fait auprès des parents pour connaître les besoins.

I.Garderie :

- *Il est encore à noter des comportements d'enfants « agités », des propos et langage grossier (gros mots), qui malheureusement s'étend au domicile. Il existe un règlement à la garderie qui interdit beaucoup de choses aux enfants (jouer au ballon, courir, ...) ?! Les enfants ont besoin de se défouler et ne peuvent pas tout le temps jouer calmement (jeu, coloriage, ...). Ok pour les règles de rangement !*

Le règlement a été mis en place pour répondre au problème d'agitation à la garderie. Il s'agit de règles élémentaires pour un bon déroulement des temps scolaires et péri-scolaires dans une même salle. Le soir, les enfants peuvent se défouler dehors, quand le temps le permet. Les enseignants ainsi qu'une majorité du conseil d'école sont d'accord pour dire que le matin, ce temps de garderie doit rester calme pour que les enfants arrivent dans de bonnes dispositions en classe.

- *Question des compétences des encadrants : Est-ce normal que les ATSEM soient assises à jouer avec les plus grands et que les petits soient surexcités ? Il est plus facile de tout interdire pour que les enfants soient calmes !*

La réalité est bien souvent l'inverse : les petits sont calmes alors que les plus grands sont surexcités. Tout n'est pas interdit mais les règles mises en place doivent être respectées. Les problèmes rencontrés à la garderie remontent régulièrement à la mairie qui essaie de les résoudre au mieux.

I.Cantine :

- *Le remboursement des repas, garderie ou TAP avec certificat médical n'est pas toujours compréhensible ou clair sur les factures. Est-ce qu'avec un certificat et dans la mesure où nous signalons l'absence de l'enfant pour plusieurs jours, les repas de la cantine entre autre, sont annulés ? A priori, il y a un flou à ce niveau. Il est demandé aux parents d'être en conformité avec le règlement donné en début d'année, les mairies doivent l'être aussi !*

Le règlement sera revu pour plus de clarté à la rentrée 2018. Le coût des repas est déduit quand un certificat médical est présenté dans les 48h, mais le premier repas est facturé. Lors d'une absence, les parents doivent prévenir au plus vite afin de pouvoir annuler le repas auprès du prestataire. Il y a encore trop souvent des inscriptions de dernière minute à la cantine (ou des oublis d'inscription). Ne pas oublier d'annuler la cantine sur le site internet si l'enfant est absent plusieurs jours.

- *Serait-il possible que les factures de cantine et garderie soient sur le site le même jour car on ne se connecte pas tous les jours. Cela nous permettrait de régler tout en même temps.*

Cela paraît difficile, mais le délai pour payer une facture permet d'attendre la deuxième et de les payer ensemble.

L'information des mairies aux familles serait plus simple et plus rapide si la mairie avait toutes les adresses mail des familles concernées.

- *Des questions sur le comportement des encadrants (Têche) lors des repas : Puniton si le repas n'est pas terminé (fromage bleu par exemple dont le goût est très particulier, comme la chèvre) ou des lignes doivent être écrites par tous les enfants alors qu'un seul perturbe le repas. Pourquoi pénaliser tous les enfants ? Ces pratiques peuvent perturber certains enfants avec la nourriture, ou encore venir à la cantine. Et l'exclusion serait peut-être une alternative puisqu'elle fait partie du règlement, comme pour la garderie. Ou alors, peut-être d'autres méthodes pour se faire respecter. Les adultes aussi doivent être respectueux envers les enfants !*

Les cantinières disent ne pas forcer les enfants à manger. Des punitions collectives (lignes) ont été données lors de chahut général. Certaines familles ont été convoquées par le maire pour recevoir un avertissement avant d'envisager une exclusion.

I. Vie de l'école :

- *Serait-il possible que l'heure de sortie à 11h55 soit respectée sur Têche, car c'est souvent la course pour la reprise l'après-midi lorsque l'enfant rentre déjeuner.*

Les enseignants vont y veiller.

- *Organisation d'une rencontre parents/instituteurs au moins une fois dans l'année pour faciliter le contact avec les familles et pour éviter les incompréhensions des mots par l'équipe enseignante dans les cahiers de liaison (évite les non-dits). Rencontre qui se fait au collège mais qui n'est pas obligatoire ! Cela permet aux parents de discuter et de comprendre. Ce serait peut-être bien pour une meilleure communication !*

Une réunion de début d'année a lieu dans chaque classe. Ensuite, au cours de l'année un rendez-vous avec les parents peut être organisé à leur demande ou à celle de l'enseignant si besoin, par l'intermédiaire du cahier de liaison.

II. Risques liés aux épandages : Question d'un parent

« Ma question porte sur le traitement des noyers aux abords de l'école.

En effet, le 5 février dernier une conférence s'est déroulée à Vinay regroupant des médecins, des riverains et des nuciculteurs pour évoquer les questions de santé liées aux traitements phytosanitaires des noyeraies.

Il semblerait qu'un guide des bonnes pratiques soit en cours de diffusion auprès des exploitants.

Étant donné l'emplacement de l'école de Beaulieu, la mairie compte-t-elle ouvrir un dialogue avec les exploitants situés aux abords de l'école, concernant les moments où ils pulvérisent par rapport aux horaires de l'école, quels produits utilisent-ils (chimiques ou bio)... ?

Il a aussi été question lors de cette conférence de réfléchir à des périmètres sanitaires autour de lieux sensibles comme une école, un lotissement...

Je tiens à préciser que le ton de cette question n'est pas du tout polémique mais bien tourné vers le dialogue constructif et la recherche de solution. »

Un arrêté municipal a été mis en place par la mairie de Beaulieu le 26 mai 2016. Il interdit la pulvérisation pendant le temps scolaire (+ les 20 min qui précèdent) dans un rayon de 100 m de l'école.

Les agriculteurs concernés sont d'accord pour respecter cet arrêté même si le maire n'a pas la légitimité de le faire appliquer .